

COMMUNE DE BERNISSART

AVIS DE PUBLICATION

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation , le Bourgmestre de la Commune de BERNISSART porte à la connaissance de ses administrés que la **délibération du 14 novembre 2022** par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2023, une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Monsieur Christophe COLLIGNON le 14 décembre 2022 .

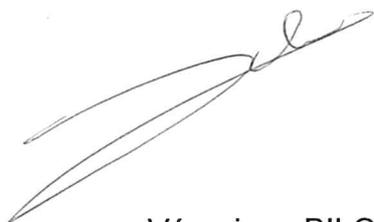
Le présent règlement entre en vigueur le premier jour de sa publication .

Cette délibération peut être consultée sur le site officiel de la Commune de BERNISSART ou au Secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity,76 à BERNISSART, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

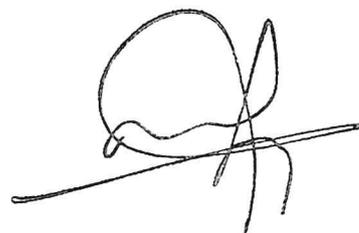
BERNISSART le..... **23 DEC. 2022**

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN